V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10598 – LGC/TORAY INDUSTRIES HUNGARY)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2022/C 183/08)

1. Le 27 avril 2022, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— LG Chem, Ltd. («LGC», Corée du Sud);

— Toray Industries Inc. («Toray», Japon);

— Toray Industries Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság (Hongrie), contrôlée par Toray.

LGC et Toray acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de Toray Industries Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— LGC est une entreprise chimique active dans les secteurs de la pétrochimie, des matériaux de pointe, des sciences de la vie et des batteries;

— Toray est une entreprise chimique active dans la fabrication, la transformation et la vente de divers matériaux pour automobiles, avions, produits liés aux technologies de l'information et produits liés aux sciences de la vie.

3. Toray Industries Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság fabriquera et vendra des séparateurs pour batteries lithium-ion.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10598 – LGC/TORAY INDUSTRIES HUNGARY

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courrier électronique: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Télécopie +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË